

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2021

Date de convocation et d'affichage : 7 mai 2021

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le douze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés : ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne – BABILLON Agnès.

Absents : Néant.

Procuration : ANGE Josianne à ROBIN Christèle – JUVENON Marie-Hélène à LARUE Fabrice – VANDECASTEELE Corinne à SALATA Philippe – BABILLON Agnès à AUROUX François.

Christèle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 AVRIL 2021

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'ECOLE DU CHAT

Présentation par Cathy VEY-FARCE.

La commune a recherché des partenariats avec des associations pour travailler sur des campagnes de stérilisations en raison des problématiques liées aux nuisances dont les chats sont à l'origine ayant été remontées en mairie.

Une bénévole de l'association pose des cages sur la commune chez des particuliers et emmène le chat chez un vétérinaire pour stérilisation et puçage au nom de l'association et de la commune. Le chat est ensuite accueilli chez le bénévole puis relâché sur le lieu de la capture.

La commune octroie un budget et l'association trappe dans le cadre du budget alloué et la convention dure 3 ans (envoyée en annexe à la note de synthèse). Proposition d'un budget de 1 000 € pour 2021, qui représente environ 8 chats.

Le prix de la stérilisation entre un male et une femelle varie notamment si elle est gestante d'où l'approximation dans le nombre de chats qui peuvent être stérilisés

François AUROUX demande quand les captures commencent ? Fabrice LARUE répond qu'ils ont déjà commencé avec 4 chats attrapés. La trappe a commencé car c'est une période de reproduction.

L'association s'engage à faire un bilan annuel. Il n'y a pas de vétérinaires attirés. La bénévole est sur Romans et se rend soit sur Mours soit ailleurs en fonction des disponibilités.

Voté à l'unanimité

- **PACTE DE GOUVERNANCE VALENCE ROMANS AGGLOMERATION**

Présentation par Fabrice LARUE et projection des objectifs du pacte (transmis en annexe de la note de synthèse) :

Les objectifs du pacte de gouvernance seront donc de :

- Mettre en œuvre des politiques publiques plus efficaces et efficientes, de rechercher les meilleures complémentarités de rôles et de responsabilités entre l'Agglomération et Communes ;
- Faciliter la mutualisation et le partage des moyens, des équipements et des expertises, pour développer les synergies et accélérer le développement des coopérations ;
- Organiser les délégations de compétences ;
- Expérimenter sur le territoire l'exercice articulé de certaines actions de l'Agglomération et des Communes ;
- Structurer la participation des habitants et des acteurs organisés pour l'accompagnement des politiques publiques de l'Agglomération.

Il y a un exécutif composé du Président, des vice-présidents et conseillers délégués qui se réunit environ toute les 2/3 semaines.

Le travail effectué en exécutif descend sur des commissions permanentes.

Il y a le Bureau, composé d'un membre représentant chaque commune et des membres de l'exécutif.

Il y a également la Conférence des Maires qui regroupe l'ensemble des 54 Maires et les membres de l'exécutif.

Et enfin, le Conseil Communautaire.

Pour les techniciens, il y a également une réunion des DGS ainsi qu'une réunion des DGS des communes de plus de 5 000 habitants.



Voté à la majorité (17 voix pour et 2 abstentions : AUROUX François et BABILLON Agnès)

- **CONVENTION INSEE TRANSMISSION DES ACTES D'ETAT CIVIL**

Présentation par Fabrice LARUE. La commune de Clérieux transmet depuis plusieurs années les bulletins d'état civil (naissances, décès, mariages, pacs, etc.) de façon dématérialisée à l'Insee, afin de permettre l'alimentation du répertoire national d'identification des personnes physiques.

Ce choix de transmission a fait l'objet d'une convention établie au moment du passage à la dématérialisation. Cette convention a été cosignée par le Maire et par le Directeur Régional de l'Insee, en charge du suivi de la commune.

Cette convention était en vigueur jusqu'à mi-2020 et désormais caduque. L'Insee a décidé d'actualiser et de simplifier ces documents contractuels en élaborant un modèle d'acte d'engagement, lequel devient pérenne une fois signé par le Maire (annexe 3).

L'objectif est de permettre à la commune de renouveler son engagement pour l'envoi dématérialisé des différents bulletins d'état civil vers l'Insee, en utilisant cette nouvelle procédure.

Voté à l'unanimité

- **CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PERISCOLAIRE ET SOLLICITATION DE L'AIDE FIPH**

Présentation par Sylvie MANGIONE. Cette création de poste concerne la suite à donner au contrat d'Allan ORTU qui prend fin début juillet.

Cette création de poste sera suivie d'un recrutement en CDD doublé d'une demande d'aide FIPH.

Cette aide sera versée en 2 temps, à la signature du CDD d'un an correspondant à la durée d'un stage et à la titularisation de l'agent si c'est le souhait de la collectivité. La commission du personnel a voté favorablement à l'unanimité.

Voté à l'unanimité

- **DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « LA CLE RIEUSE »**

Présentation par Jean-Marie WOZNIAK, il y a une nouvelle association sur Clérieux permettant de créer du lien intergénérationnel avec notamment les locataires du béguinage.

Elle est composée de la Présidente Mathilde GRILLET, la trésorière Marie-France TRAINÉAU et la secrétaire Christèle ROBIN.

Les statuts de l'association (transmis en annexe de la note de synthèse) : « La Clé Rieuse » prévoient en leur article 12 : « [...] Un représentant de la commune, du CCAS et des locataires viendront compléter le bureau de l'association. [...] ».

Il est proposé de désigner un conseiller municipal, comme membre représentant la commune au sein de l'association.

Jean-Marie WOZNIAK ainsi qu'Anne-Marie GRANGER se proposent.

La candidature d'Anne-Marie GRANGER est retenue et mise au vote.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION AVEC LA MUTUELLE SOLIMUT**

Présentation par Jean-Marie WOZNIAK, il y a déjà le groupe ACTIOM qui représente 3 mutuelles qui tient des permanences en mairie pour proposer ce service aux habitants, cela permettrait d'avoir une 4^{ème} mutuelle. Il y aurait des permanences une fois par mois les lundis matin (convention transmise en annexe de la note de synthèse).

Les mutuelles ACTIOM sont peu connues et ne font pas le tiers payant alors que celle-ci le propose, c'est donc un complément de proposition.

Fabrice LARUE précise qu'il y a eu environ 1 contrat signé et une vingtaine de personnes rencontrées.

Voté à la majorité (17 voix pour et 2 abstentions : AUROUX François et BABILLON Agnès)

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Présentation par Dominique GIROT, l'opération dites « accessibilité » n°75 a fait l'objet d'un report de crédits 2020 sur 2021 avec des crédits répartis comme suit : Article 2135 : 12 500 € - Article 2313 : 36 500 € lors du vote du budget.

Les crédits seront utilisés en totalité sur l'article 2313 et il est nécessaire de transférer les 12 500 € de l'article 2135 à l'article 2313 qui représentera 49 000 € en totalité.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) - 75 : Instal.géné.,agencements,amé	-12 500,00		
2313 (23) - 75 : Constructions	12 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Fabrice LARUE ajoute que ce point avait été évoqué lors du vote du budget il s'agit de voter effectivement ce transfert.

Voté à l'unanimité

- **MISE A DISPOSITION D'UNE LICENCE IV**

Présentation par Fabrice LARUE. La commune de Clérieux est propriétaire depuis 2010 d'une licence IV qu'elle met à disposition gratuitement aux commerçants de la commune.

Monsieur DI CICCO a vendu son fonds de commerce vendredi dernier à Monsieur LETOCART. Il est donc proposé de la mettre à disposition du repreneur cette Licence IV.

Si les consignes sanitaires ne changent pas il devrait ouvrir le 19 mai 2021 en terrasse et la salle normalement le 9 juin 2021 sous réserve du nombre de personnes.

Les prestations proposées se feront en continuité de ce qui était proposé précédemment.

Voté à l'unanimité

- **MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Présentation par Fabrice LARUE. La délibération ayant suivi l'installation du conseil municipal pour la désignation des membres de la commission de contrôle comportait une erreur puisque les membres de ladite commission ne peuvent pas être un titulaire d'une délégation, ce qui est le cas pour les adjoints Cathy VEY-FARCE et Jean-Marie LABLANQUI qui doivent donc être remplacés.

Proposition est faite de les remplacer par Christèle ROBIN et Carine GARO.

Voté à l'unanimité

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle C457 située 3, impasse de la Tréfilerie*

Le 3 février 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle C457, située 3, impasse de la Tréfilerie, d'une superficie de 160 m² et propriété de Monsieur BLACHER Lionnel. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles E958, 1497 à 1500, 1502 à 1505, 1507 à 1512, 1514 à 1515, 1517 à 1522, 1526 et 1528 située 20, allée des Cerisiers*

Le 9 avril 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles E958, 1497 à 1500, 1502 à 1505, 1507 à 1512, 1514 à 1515, 1517 à 1522, 1526 et 1528 située 20, allée des Cerisiers, d'une superficie de 16 198 m² et propriété de Monsieur CHARDON Jean Paul René. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle C424 située 131, rue Pratic*

Le 7 avril 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle C424, située 131, rue Pratic, d'une superficie de 3 720 m² et propriété de Monsieur DURAND Thierry et Madame MORIN Marie-Noëlle. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle C355 située 70, impasse des Aulnes*

Le 3 février 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle C355 située 70, impasse des Aulnes, d'une superficie de 430 m² et propriété de Monsieur PIAZZA Joël. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle C494 située Les Fabriques*

Le 12 avril 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle C494 située Les Fabriques, d'une superficie de 1 733 m² et propriété de la SCI LYSABEL. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle C287 située 2, montée de Saint Réméane*

Le 19 mars 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle C287 située 2, montée de Saint Réméane, d'une superficie de 1 260 m² et propriété de Madame FARRE Geneviève. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle E1184 située 5, cité La Vosnière*

Le 29 mars 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle E1184 située 5, cité La Vosnière, d'une superficie de 484 m² et propriété de Monsieur BARRIERE Bernard. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- *Tenue des bureaux de vote*

Les 20 et 27 juin se tiendront les élections départementales et régionales. Il y aura donc 2 bureaux de vote à tenir avec 2 élections simultanées soit 4 bureaux de vote au total.

Proposition d'organiser des tours de 5H consécutives. Il faut donc 24 personnes minimum. Un tour de table est effectué pour que chacun propose des disponibilités et préférences :

Josianne ANGE et Agnès BABILLON sont priées de transmettre leurs préférences rapidement.

Pour information, la vaccination est conseillée pour chaque personne tenant un bureau de vote. La mairie se charge de cette tâche, merci de transmettre les demandes au secrétariat pour délivrance de l'attestation.

Les élections se tiendront en intérieur à la salle des fêtes avec les purificateurs d'air et le matériel sanitaire fourni par la Préfecture.

François AUROUX, concernant le parc du béguinage, les travaux sont-ils arrêtés ? Fabrice LARUE répond oui temporairement, ils terminent derrière et donc ils attendent pour ne pas tout dégrader.

Philippe SALATA, lors de la dernière réunion du conseil municipal dans la note de synthèse, il y a eu des acquisitions de parcelles pour la digue retiré de l'ordre du jour. Qu'en est-il ?

Fabrice LARUE répond que c'est le SIABH qui achète. La zone concernée est la zone d'expansion des crues. Philippe SALATA demande pourquoi quand M. Rivière s'est porté acquéreur de ce terrain la commune voulait l'acquérir et s'est ensuite retirée ?

Fabrice LARUE répond que c'est parce qu'un agriculteur s'est porté acquéreur, la commune n'a pas procédé au choix de l'acquéreur mais c'est la SAFER qui est compétente en matière de terres agricoles.

Philippe SALATA précise que M. Rivière est agriculteur, il est inscrit à la MSA et à la Chambre d'Agriculture. Fabrice LARUE répond que les terres agricoles doivent être attribuées prioritairement à des agriculteurs, c'est la raison d'être de la SAFER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 45.